

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

ÉTAT n° AY 2-2025

VACANCE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

du 27/03/2025 au 25/04/2025

Articles R923-43 et R923-44 du code rural et de la pêche maritime

Un affichage des autorisations d'exploitation de cultures marines vacantes se déroulera du **27 mars 2025 au 25 avril 2025 inclus** dans :

- **les mairies de ARRADON, ARZON, BADEN, LE BONO, CRACH, LARMOR-BADEN, LOCMARIAQUER, SAINT-PHILIBERT ;**
- **les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan sur les sites de Lorient et de Vannes.**

Les demandes de reprise des autorisations vacantes, visant tout ou partie de chaque emplacement en cause, devront être établies dans les formes réglementaires et déposées au plus tard le 25 avril 2025 auprès de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - unité des cultures marines de Vannes.

Le présent état est arrêté à **2** autorisations vacantes.

Copies :
- CRC Bretagne Sud - Auray
- CDPMEM du Morbihan - Lorient
- DDFIP du Morbihan

Fait à Vannes, le 26 mars 2025

Pour le préfet et par délégation
pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
L'adjointe au chef de l'unité cultures marines

Isabelle NUZILLAT



ÉTAT DE VACANCE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES n° AY 2-2025 du 27/03/2025 au 25/04/2025

Parcelle	Localisation	Caractéristiques	Surface ou Longueur	Ancien titulaire	Date vacance	Expiration	Indemnité
20204370	RIVIERE D'AURAY LE BOURG LOCMARIAQUER	Divers Huître/Coquillage En surélevé terrain découvrant(Elevage) DPM littoral(balancement des marées)	126.0 ares	LEGRAND René-Jean	27/03/2025	19/04/2033	25 000
19207596	RIVIERE D'AURAY LE DREVEN BADEN	Divers Huître En surélevé terrain découvrant(Elevage) DPM littoral(balancement des marées)	5.7 ares	LEGRAND René-Jean	27/03/2025	10/04/2033	0